



SNUipp FSU 93

Année Scolaire 2020-2021



Section Départementale

Caroline MARCHAND
Co-Secrétaire départementale,
CAPD - CTSD - CAPN

Marie-Hélène PLARD
Co-Secrétaire départementale,
CTSD - CDEN - CTA

Karim BACHA
Co-Secrétaire général FSU 93,
CTSD - CDEN - CHSCT

Catherine DA SILVA
Trésorière

Emilie GARCIA
CAPD

Stéphanie FOUILHOUX
CAPD

Frédérique BLOT
CAPD, Informatique, Site internet

Fabienne GOUJU
Secrétaire CHSCT 93

Fleury DRIEU
CAPD,
mission nationale droits et libertés

Valentin RIPP
CAPD,
Débuts de carrière, questions juridiques

Stéphanie LIOTÉ
CAPD - Débuts de carrière

Virginie SAPIA
Débuts de carrière

Benjamin ARASSUS
Education prioritaire, Direction d'école

Laure FRANQUES
Formation - Communication

Natacha PANIER
ASH mission nationale
PSY EN

Bruno LUTTENAUER
PSY EN

Catherine SCHWENG
CUIPEC et AESH

Laurence CANTOIA
ASH - AESH

Nadine ROUMILHAC
ASH - AESH

Monique MASSON
Retraite et retraités

Rachel SCHNEIDER
National secteur Educ.

Vos élu-es SNUipp-FSU 93 à la CAPD
(Commission Administrative Paritaire Départementale)

Caroline MARCHAND - Brigitte POMMIER

Fleury DRIEU - Emilie GARCIA

Stéphanie LIOTÉ - Stéphanie FOUILHOUX

Frédérique BLOT - Véronique SZCZEBARA - Valentin RIPP

Vos représentant-es SNUipp-FSU 93 au CHSCT 93
(Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail départemental)

Fabienne GOUJU, secretairechsct93@ac-creteil.fr

Karim BACHA

Vos représentant-es SNUipp-FSU 93 au CTSD
(Comité Technique Spécial Départemental)

Caroline MARCHAND - Marie-Hélène PLARD

Karim BACHA - Catherine DA SILVA

Elections professionnelles 2018 CAPD	SNUipp	5 sièges (5 titulaires, 5 suppléants)	46,56 %
	Snudi FO	4 sièges	35,26 %
	SE-UNSA	1 siège	9,87 %
	SUD	/	/
	CGT	/	/
	Sgen-CFDT	/	/

REPENSER
L'ÉCOLE
AVEC CELLES
ET CEUX
QUI LA FONT
AU QUOTIDIEN.

C'EST BEAUCOUP
DEMANDER ?

Permanences

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : de 11 h à 13 h et de 15 h à 17 h 15

Mercredi : de 10 h à 12 h 30

«Débuts de carrière» : lundi et jeudi de 15 h à 17 h 15

à l'INSPE de Livry-Gargan : lundi et jeudi de 11 h 30 à 13 h

«Retraité-es» : tous les lundis après midi

AVS «CUI-PEC, AESH» : mardi de 15 h à 17 h 15

«FSU Culture» : tous les mardis après midi



01 48 96 36 11



snu93@snuipp.fr



Stephanie Snuipp



@Snuipp_FSU93

TEMPS,
AIDE,
RECONNAISSANCE
POUR
LA DIRECTION
D'ÉCOLE.

C'EST BEAUCOUP
DEMANDER ?

SNUipp-FSU 93, Bourse Départementale du Travail
1 place de la Libération, BP N°50076, 93016 Bobigny cedex

Calendrier Scolaire 2020-2021

(Zone C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse et Versailles)

Rentrée scolaire des enseignants	lundi 31 août 2020
Rentrée scolaire des élèves	mardi 1er septembre 2020
Toussaint	du samedi 17 octobre 2020 au lundi 2 novembre 2020
Noël	du samedi 19 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021
Hiver	du samedi 13 février 2021 au lundi 1er mars 2021
Printemps	du samedi 17 avril 2021 au lundi 3 mai 2021
Pont de l'Ascension	du jeudi 13 mai 2021 au lundi 17 mai 2021
Début des vacances d'été	mercredi 7 juillet 2021

DSDEN 93 : Seuils d'ouverture de classe en Seine-Saint-Denis depuis 1998

En EP	Maternelle : 25 Elémentaire : 23	Hors EP	Maternelle : 27 Elémentaire : 25
Normes de décharges de direction			
En EP	Elémentaire : 4 classes : 1/4 5 à 7 classes : 1/2 8 - 9 classes : 2/3 10 classes et plus : 1	Hors EP	Elémentaire : 4 classes : 1/4 5 à 8 classes : 1/3 9 à 12 classes : 1/2 13 classes et plus : 1
Maternelle : 4 classes : 1/4 5 classes : 1/3 6 - 7 classes : 1/2 8 - 9 classes : 2/3 10 classes et plus : 1.	Maternelle : 4 classes : 1/4 5 à 8 classes : 1/3 9 classes : 1/2 10 classes : 2/3 11 classes et plus : 1.		

EP (éducation prioritaire) : REP et REP+

Déroulement de carrière au 1^{er} janvier 2020

Professeurs des Ecoles / PsyEN Classe Normale			
Echelon	Indice	Durée dans l'Echelon	
		normale	accélérée
1	390	1 an	
2	441	1 an	
3	448	2 ans	
4	461	2 ans	
5	476	2 ans 6 mois	
6	492	3 ans (70 %)	2 ans (30 %)
7	519	3 ans	
8	557	3 ans 6 mois (70 %)	2 ans 6 mois (30 %)
9	590	4 ans	
10	629	4 ans	
11	673	-	

Professeurs des Ecoles / PsyEN Hors Classe			
Echelon	Indice	Durée dans l'Echelon	
1	590	2 ans	
2	624	2 ans	
3	668	2 ans 6 mois	
4	715	2 ans 6 mois	
5	763	3 ans	
6	806	3 ans	
7	821 (création au 1 ^{er} janvier 2021)	-	

Professeurs des Ecoles / PsyEN Classe Exceptionnelle			
Echelon	Indice	Durée dans l'Echelon	
1	695	2 ans	
2	735	2 ans	
3	775	2 ans 6 mois	
4	830	3 ans au minimum	
Echelons spéciaux	1 ^{er} chevron	890	1 an
	2 ^{ème} chevron	925	1 an
	3 ^{ème} chevron	972	1 an

Nouvelle bonification indiciaire si affectation sur poste y ouvrant droit

CPC	27 points
Enseignants en ULIS école	27 points
Directeurs d'école, école spécialisée, d'application	8 points cumulables avec bonification indiciaire (C.97,154)
Coordonnateurs éducation prioritaire	30 points ⁽¹⁾
Enseignants en classe relais	30 points ⁽¹⁾
Coordonnateurs de classes relais	40 points ⁽¹⁾
Enseignants exerçant en UPE2A	30 points ⁽¹⁾

Le cumul des NBI est plafonné à 50 points. Elle n'est pas cumulable avec une bonification indiciaire fonctionnelle sauf pour les directeurs d'école.

(1) NBI cumulable avec l'indemnité REP/REP+

Bonifications Indiciaires

Instituteurs spécialisés (CAPIPEMF, CAPA-SH, DEPS)	+ 15
Instituteurs CPD, MFAIEN	+ 42
Directeurs 2-4 classes	+ 16
Directeurs 5-9 classes	+ 30
Directeurs 10 clas. et plus	+ 40
Directeurs de SEGPA	+ 50

Valeur brute mensuelle
du point d'indice :

4,686 € au 1^{er} février 2017



ÊTRE
CONSIDÉRÉ-E,
ÇA COMMENCE
PAR ÊTRE
MIEUX PAYÉ-E.

C'EST BEAUCOUP
DEMANDER ?